

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 132

**Acquisition et dons en faveur des collections appartenant aux Musées de la Ville d'AJACCIO.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

### **Acquisition du masque mortuaire de Napoléon III par la Ville d'Ajaccio.**

A l'occasion de la vente de la collection Franceschini-Pietri, l'une des dernières grandes collections insulaires liées au souvenir de la famille impériale, la Ville d'Ajaccio se porterait acquéreur du masque mortuaire de l'Empereur Napoléon III ayant pour cela eu recours au système de préemption, qui permet au Ministère de la Culture d'acquérir des objets au bénéfice des musées labellisés au prix du dernier surenchérisseur dans une vente publique.

Cette préemption a eu lieu chez le commissaire priseur OSENAT à Fontainebleau, le dimanche 1<sup>er</sup> avril lot n°134 pour un montant de 6875 euros frais inclus.

Cette acquisition permettrait de faire pendant à celui de l'Empereur Napoléon 1<sup>er</sup>, mais aussi de rejoindre les tableaux légués à la Ville en 1915 par Jean-Baptiste Franceschini- Pietri (secrétaire particulier de l'Empereur Napoléon III, puis du Prince Impérial et de l'Impératrice), le *Portrait de Napoléon 1<sup>er</sup> traversant les Alpes* peint par Yvon pour Napoléon III et la superbe esquisse de celui de *l'Empereur Napoléon III* peint par Alexandre Cabanel.

### **Dons par l'Association des Amis du Palais Fesch- Musée des Beaux-Arts**

Don par l'Association des Amis du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, d'œuvres provenant de la collection Franceschini- Pietri et plus particulièrement d'un dessin à l'encre sur papier (23 X 36 cm) de la main du Prince Impérial représentant *l'attaque des indiens* portant l'inscription « dessin fait par le Prince Impérial au Palais des Tuileries – Franceschini Pietri) et d'un ensemble de 49 photographies sur carton relatif à Napoléon III, l'Impératrice Eugénie et le Prince Impérial.

### **Don par Agnès, Anne et Françoise Costa en mémoire de leur parent Jean-François et Hélène Costa, d'un tableau de Jacques Sablet intitulé *Villageoise occupée à coudre* ayant fait partie des collections du cardinal Fesch.**

Ce don, estimé par la maison de vente Christie's à Paris pour un montant de 120 000 euros, permet de compléter l'exceptionnel ensemble de peintures de Jacques Sablet propriété de la Ville d'Ajaccio.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **d'approuver** l'acquisition et les dons sus-cités.
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette acquisition et de ces dons.
- **de dire** que les crédits nécessaires à cette proposition sont inscrits au BP 2012 en investissement, fonction 322 en dépense, chapitre 21, article 2101.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,  
et après en avoir délibéré,**

**Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,**

**Vu** la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,  
**Vu** la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
**Vu** la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Considérant** l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 23 mai 2012.

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**  
Madame Isabelle MORACCHINI ne prenant pas part au vote,

- l'acquisition et les dons en faveur des collections des musées de la Ville d'Ajaccio, tels qu'exposés ci-dessus,

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE**

- à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

**DIT**

- que les crédits nécessaires pour l'acquisition sont inscrits au BP 2012 en investissement, fonction 322 chapitre 21 article 2101.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**DEPUTE-MAIRE**

*Simon RENUCCI*  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012\_132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012